

Statu quo pour les PME...

2 00 professionnels du Chiffre ont participé, mardi dernier au Palais des Congrès de Nancy, à l'invitation de l'Ordre des experts-comptables de Lorraine et de l'Agefos PME, au traditionnel décryptage annuel de la Loi de Finances, opéré par Jean-Pierre Cossin. Pour ce conseiller-maître à la Cour des comptes, le cru 2012 n'est pas si «lourd» pour les petites entreprises.



«Dans la sphère entrepreneuriale, les principales évolutions de la Loi de Finances 2012 touchent les grands groupes. C'est le statu quo au niveau des petites entreprises», assure Jean-Pierre Cossin (à gauche), conseiller-maître à la Cour des Comptes avec François Petitjean, le président de l'Ordre des experts-comptables de Lorraine.

«Pour les petites entreprises, il n'y a pratiquement rien dans l'édition 2012 de la Loi de Finances. C'est un genre de statu quo ! Dans la sphère entrepreneuriale, les principaux changements, et alourdissements, concernent les grands groupes et les grosses entreprises.» Dixit Jean-Pierre Cossin, conseiller-maître à la Cour des comptes, à la pause de sa journée annuelle de décryptage de l'actualité fiscale devant un parterre de professionnels du Chiffre lorrain au Palais des Congrès nancéien invités par l'Ordre des experts-comptables de Lorraine et l'Agefos PME. Pour celui qui affiche aujourd'hui vingt Lois de Finances analysées au compteur, les différentes réformes fiscales mises en œuvre par le gouvernement dans ce texte touchent «principalement les personnes physiques» et l'effort demandé dans le climat de rigueur budgétaire touche également la même cible.

Tentative de réduction...

Le cru 2012 est surtout caractérisé par son parcours chaotique avant son adoption.

«Il aura fallu quatre textes, c'est assez lourd et c'est là qu'est le caractère exceptionnel de cette loi», continue celui qui est également professeur associé à l'université de Paris XII. Les objectifs affichés de ces différents textes sont dans le mouvement lancé à la mi-2011 par le gouvernement : mener une chasse au gaspillage de l'argent public et aux niches fiscales, volonté de réduire le déficit public ou encore de lutter contre les fraudes sociales et fiscales. «C'est une tentative de réduction des déficits», précise Jean-Pierre Cossin. Les différentes mesures mises en

œuvre, dont certaines phares, à l'image des plus-values immobilières pour ne citer que celles-ci, seront loin d'être suffisantes pour remplir les caisses extrêmement vides. «C'est deux milliards d'un côté, trois milliards de l'autre»... loin d'être suffisant. Alors quid de la fameuse (future ?) TVA sociale ? «Je ne vais pas commenter une mesure qui n'est pas encore adoptée.» Prudent et sage, comme à son habitude, Jean-Pierre Cossin attend pour juger...et décrypter par la suite.

emmanuel.varrier

NOUVEAU

MOINS DE CO₂ * 48 HEURES

LETTRE VERTE

0,57 €

POSTEZ MOINS CHER, POSTEZ PLUS VERT.

Avec le timbre vert, votre lettre arrive en 48 h et, comme elle ne prend pas l'avion, elle produit moins de CO₂.

LA POSTE

LA CONFIANCE DONNE DE L'AVANCE

www.laposte.fr

* Une Lettre Verte diminue les émissions de CO₂ par rapport à la Poste et les DHL.